



# Mairie de Boissy-sans-Avoir

## INFORMATION MUNICIPALE

---

### INFORMATION MASQUES

Nous avons appris en début de semaine par Madame WINOCOUR-LEFEVRE, Conseillère départementale que le Conseil départemental des Yvelines allait offrir aux petites communes une dotation de **deux masques lavables par habitants**. Nous sommes ravis de cette initiative qui arrive à point car j'allais justement signer cette semaine le devis permettant à la commune de vous fournir ces masques. Cette décision honorable pour la protection de tous va permettre également de ne pas grever les comptes de la commune.

La réception de ces masques est prévue, dans la mesure du possible, avant la date du déconfinement du 11 mai 2020.

Afin de pouvoir en préparer la logistique de livraison, je vous remercie de bien vouloir remplir le coupon ci-joint que vous pourrez retourner par mail au Secrétariat de la mairie à [mairie-bsa@orange.fr](mailto:mairie-bsa@orange.fr) ou remettre dans la boîte aux lettres de la mairie, **ceci impérativement avant le 4 mai 2020 prochain**.

Les masques étant de taille unique, ils seront à adapter si vous en souhaitez pour vos plus jeunes enfants.

**Le Maire, Jean-Pierre CORBY**



---

Pour la livraison à domicile, coordonnées du contact :

Nom - Prénom.....

Adresse postale .....

Nombre de personnes vivant au foyer et souhaitant la dotation de masques : .....

---

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier par la commune de Boissy-sans-Avoir afin de procéder à la distribution des masques lavables dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19. Elles sont collectées par la mairie et sont destinées aux personnes assurant la distribution des masques. Elles sont conservées pendant la durée de la crise sanitaire covid-19. La base juridique du traitement est la mission d'intérêt public.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.